



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00721810-DE

Publié le : 30/06/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

**Secrétaire :**

M. André TERZO.

**Étaient absents :**

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

**Procurations de vote :**

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoit CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

**OBJET :** 35 - Accord-cadre relatif aux missions de contrôle technique, de diagnostic et d'Assistance au Maître d'Ouvrage (AMO) pour des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure - Autorisation de signer l'accord-cadre

Délibération n° 2023/007218

# Accord-cadre relatif aux missions de contrôle technique, de diagnostic et d'Assistance au Maître d'Ouvrage (AMO) pour des ouvrages de bâtiment et d'Infrastructure - Autorisation de signer l'accord-cadre

**Rapporteur** : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	13/06/2023	Favorable unanime

## Résumé :

Le présent rapport a pour objet la passation d'un accord cadre pour la réalisation des missions de Contrôle Technique, de diagnostic et d'Assistance au Maître d'Ouvrage (AMO) pour des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure.

Cette consultation s'effectue dans le cadre du groupement de commandes permanent du 15 décembre 2022.

Il convient d'inviter Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

## I - Contexte

Pour la réalisation des missions de contrôle technique, de diagnostic et d'Assistance au Maître d'Ouvrage (AMO) pour des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure plusieurs organismes se sont regroupés pour la conclusion d'un accord-cadre avec minimum et maximum.

Cette consultation s'effectue dans le cadre du groupement de commandes permanent du 15 décembre 2022 avec les organismes suivants :

- Ville de Besançon,
- Grand Besançon Métropole,
- le Centre communal d'Action Sociale,
- Le Syndicat Mixte de l'aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV),
- Le Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray (Musée des Maisons Comtoises),
- la Commune d'Audeux,
- la Commune d'Avanne-Aveney,
- la Commune de Boussières,
- la Commune de Chalèze,
- la Commune de Chalezeule,
- la Commune de Franois,
- la Commune de Grandfontaine,
- la Commune de Novillars,
- la Commune de Pirey,
- la Commune de Saône,
- la Commune de Serre-les-Sapins,
- la commune de Thise,
- la commune de Torpes.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Besançon. Il aura en charge de signer, notifier et exécuter l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement.

## II - Procédure

Conformément à l'article R.2162-4 du code de la commande publique relatif aux accords-cadres, un montant maximum à cet accord-cadre doit être fixé.

Il est proposé de fixer un maximum à 2 400 000 € HT. Au regard de ce choix, et conformément à l'article L.2124-2 du code de la commande publique, la procédure à retenir est celle de l'appel d'offres



ouvert. Un montant minimum de 10 000 € HT permettra par ailleurs de garantir à chaque opérateur un minimum de commandes.

Cet accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents et sera attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

La durée de l'accord-cadre sera de 4 ans.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux missions de contrôle technique, de diagnostic et d'assistance au maître d'ouvrage pour des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

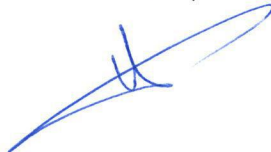
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,



André TERZO,  
Conseiller Municipal Délégué



Anne VIGNOT